

**PROCÈS-VERBAL DE LA  
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
MARDI 27 FEVRIER 2018**

L'an deux mille dix-huit, le mardi 27 Février à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de **Monsieur Valère HIS**, maire.

Étaient présents :     Madame Catherine CAZIER  
                              Madame Amélie DANTAN  
                              Madame Carole MORETTI  
                              Monsieur Jean-Paul GODARD  
                              Madame Muriel SELLIER  
                              Monsieur Luc THIBAUDEAU  
                              Monsieur Jean-Marie PREVOST

Étaient absents excusés :

Monsieur Gilbert DELAUNE ayant donné pouvoir à Valère HIS  
Madame Laure DEMANNEVILLE  
Monsieur Bernard MAUROUARD ayant donné pouvoir à Muriel SELLIER  
Madame Nadine DEVAUX-DIT-LALANDE ayant donné pouvoir à Jean-Paul GODARD  
Madame Sylvie VINCENT ayant donné pouvoir à Luc THIBAUDEAU  
Monsieur Hervé GRIBOUVAL  
Monsieur Arnaud NICOLLE ayant donné pouvoir à Carole MORETTI

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Paul GODARD

**I)     APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU**

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 20/02/2018.

Les membres du Conseil Municipal valident le compte rendu par 6 + 5 voix pour et 2 abstentions (Monsieur Prévost et Madame Cazier).

**II)    PROJET CITY STADE : DEMANDE DE SUBVENTION DETR**

Monsieur le Maire expose le projet de création d'un terrain multisports « city stade » qui permettrait d'offrir une zone clôturée destinée à la pratique des jeux de ballons.

Cet endroit identifié permettrait ainsi la pratique des sports de balles, et les rencontres multi générationnelles. Ce terrain multisports pourrait servir aux familles avec jeunes enfants, aux adolescents, aux adultes, aux écoles, au service périscolaire (garderie), au club de football...

La réalisation complète du projet s'élèverait au maximum :

	<b>Montant H.T.</b>
INSTALLATION ET BALISAGE CHANTIER	1 900,00 €
TRAVAUX DE PLATEFORME EN BETON POREUX – 33M x 18	31 300,00 €
FOURNITURE ET POSE D'UN CITY STADE 30MX15M	41 800,00 €
GESTION DES DECHETS	400,00 €
T.V.A. à 20%	15 080,00 €
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>90 480,00 €</b>

Le financement serait le suivant :

	<b>20%</b>	<b>25%</b>	<b>30%</b>
Préfecture D.E.T.R - 9 - Equipements sportifs de taille modéré	15 080,00 €	18 850,00 €	22 620,00 €
Aide départementale en matière d'équipement sportif		18 850,00 €	
Autofinancement	41 470,00 €	37 700,00 €	33 930,00 €
T.V.A à financer	15 080,00 €	15 080,00 €	15 080,00 €
<b>TOTAL T.T.C</b>	<b>90 480,00 €</b>	<b>90 480,00 €</b>	<b>90 480,00 €</b>

Monsieur GODARD demande si le conseil municipal s'engage sur la création de cet équipement.

Monsieur le Maire répond que le conseil s'engage sur le projet mais que la consultation n'ayant pas encore eu lieu, rien n'est définitif.

La délibération de ce jour a vocation de permettre la constitution du dossier de demande de subvention.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le projet de création d'un terrain multisports et le plan de financement afférent pour la demande de subvention DETR 2018.

### **III) PROJET CITY STADE : DEMANDE DE SUBVENTION « AIDE DÉPARTEMENTALE »**

La même proposition sera adressée au Département concernant « l'aide départementale en matière d'équipement sportif ».

Le conseil municipal valide à l'unanimité le projet de création d'un terrain multisports et le plan de financement afférent pour la demande d'aide départementale en matière d'équipement sportif.

### **IV) ADAP : MODIFICATION DU DEVIS MAÇONNERIE**

Les travaux ADAP de maçonnerie avaient été validés le 26 mai 2017 pour un montant de 12 114,00 € ; or, plusieurs modifications ont été apportées suite à l'autorisation de travaux et la préconisation des services de la Direction Des Territoires et de la Mer comme la mise en place des rampes amovibles, modifiant ainsi le besoin en maçonnerie.

Ainsi, il est nécessaire de revoir la demande qui concerne la création d'une rampe à l'école maternelle pour un montant de 6 210,00 € TTC.

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité le devis de l'entreprise MATTER pour un montant de 6 210,00 € TTC.

### **V) INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire fait part :

- D'un sujet déjà abordé avec les membres de la commission urbanisme concernant le devenir de la maison Joly ; suite aux rencontres avec différents bailleurs sociaux, Monsieur le Maire souhaite que la prochaine réunion soit consacrée à l'exposé du bailleur social le plus intéressé par ce projet.

Monsieur GODARD demande des précisions concernant les conseils municipaux voisins qui délibèrent sur l'intégration des communes Le Trait et Yainville dans le conseil syndical de l'école de Musique et de danse.

Monsieur le Maire confirme que le Président a demandé aux communes de délibérer en ce sens mais conteste la procédure qui devrait être à l'instigation de Madame La Préfète. Dans l'attente de la vérification de ces éléments, Monsieur le Maire n'a pas souhaité mettre ce point à l'ordre du jour.

La séance est levée à 19h00.

Le Maire,  
Valère HIS.

Le secrétaire de séance,  
Jean-Paul GODARD,

Bernard MAUROUARD,

Catherine CAZIER,

Muriel SELLIER,

Nadine DEVAUX DIT LALANDE,

Arnaud NICOLLE,

Carole MORETTI,

Hervé GRIBOUVAL,

Luc THIBAUDEAU,

Amélie DANTAN,

Gilbert DELAUNE,

Laure DEMANNEVILLE,

Jean-Marie PREVOST,

Sylvie VINCENT